

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1019 fixant la composition du Conseil du contentif du administratif de la Côte français des Somalis.

n° 1019

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 novembre 1940

Numéro JO  
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro  
30 novembre 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 7 septembre 1881 rendant applicable à toutes les colonies françaises le décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des Conseils de conten tieux administratif dans les colonies

**Vu** le décret du 29 octobre 1940 portant réorganisation du Conseil du contentieux, en semble l'arrêté 1005 du 12 novembre 1940 le promulguant.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont nommés pour une du rée de 2 ans : a) M. Ravaiier (Pierre), chef du Service judiciaire, président du Conseil du contentieux administratif de la colonie: b) MM. Jourdain (Henri), administrateur en chef des colonies, et Berger (Henri), administrateur de 3e classe des colonies, membres dudit Conseil: c) M. Monnier (Edouard), administrateur adjoint de 2e classe des colonies, com missaire du Gouvernement dudit Conseil: d) M. Thomas (Marcel), commis des services civils, secrétaire greffier dudit Conseil. Art. 2. — Ces fonctionnaires prêteront serment devant le Gouverneur assisté du Conseil d'administration, Procès-verbal en sera dressé. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistre publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.